

cné

- Quelques réflexions à partir de nos pratiques ...
 - CNÉ :
 - 43, rue de la Procession 75015 PARIS
 - +33 (0) 1 55 55 63 94
- <http://www.cne-evaluation.fr>

Michel LEVASSEUR, Vice - Président

Le cadre français

Quelques rappels succincts



Un système peu onéreux pour l'étudiant et très régulé par l'État

- L'enseignement supérieur français s'inscrit pour l'essentiel dans le cadre d'un service public assuré par des établissements publics bénéficiant d'une certaine autonomie de gestion.
- Il a pour mission d'accueillir tous les titulaires d'un bac dans le cursus de leur choix
- Il prépare pour l'essentiel les étudiants à l'obtention de diplômes nationaux dont les exigences sont déterminées par le Ministère
- Les droits d'inscription d'un montant modéré sont fixés nationalement par le Ministère

Le Comité national d'évaluation

- Le CNÉ est en charge de l'évaluation institutionnelle des établissements
- La dimension sociale est une des dimensions essentielles du diagnostic formulé par le cné

Dans la définition du cadre de l'évaluation

- Quelques points saillants :
 - Le rôle social que doit assumer l'établissement est mis en évidence à travers la caractérisation de la population étudiante : taux de boursier, répartition en fonction des séries de bac à l'entrée, types d'études, localisations, population des étudiants étrangers ...
 - Sa capacité à répondre à ces attentes est immédiatement soulignée dans l'appréciation des moyens dont dispose l'établissement : nombres d'étudiants par enseignant et par membre des personnels d'administration et de service, moyens financiers par étudiant, surface moyenne par étudiant ...

Dans l'évaluation de l'offre de formation de l'établissement

- Capacité de l'établissement à faire évoluer son offre de formation (nouveaux cursus, suppressions, transformations...) et analyse éventuelle des processus d'innovation (écoute des changements dans l'environnement)
- Capacité de l'établissement à modifier en conséquence les allocations de moyens et à investir
- Capacité de l'établissement à mesurer ses performances et à mettre en place des mesures correctives (taux d'échec, soutiens, réorientations ...)
- Capacité de l'établissement à suivre le devenir de ses diplômés (observatoire) et à faciliter leur insertion

Dans l'évaluation des conditions de travail des étudiants

- Qualité des locaux et adaptation
- Qualité des bibliothèques et autres centres de documentation (accessibilité, évolution des fonds ...)
- Qualité des ressources informatiques et des nouveaux médias mis à disposition
- Politique sportive et disponibilité des installations
- Vie culturelle et associative
- Médecine universitaire et assistance aux étudiants en situation de grande fragilité

Dans l'évaluation du fonctionnement de l'établissement

- Participation des étudiants aux élections et à la vie démocratique des établissements
- Représentation des étudiants dans le gouvernement des établissements (vice-présidence étudiante)
- Gestion de fonds particuliers (FSDIE) et financement des activités étudiantes

Le constat

- Inégalités entre établissements : pour certains, les environnements sociaux pèsent lourd ...
- Inégalités entre les champs disciplinaires : certains doivent plus que d'autres accueillir des populations plus fragiles
- Inégalités entre les formations professionnalisées et les autres

Des recommandations à formuler fermes mais circonstanciées

- Ne jamais oublier le contexte : l'évaluation s'inscrit toujours dans une démarche de progrès
- Encourager les « bonnes pratiques »
- Pointer les comportements plus questionnables : par exemple, sélections déguisées, frais de scolarité cachés mais aussi fuites en avant en matière de recrutement
- Ne pas manquer d'être sévère vis-à-vis de tout ce qui peut entacher la qualité d'un diplôme et donc nuire gravement aux étudiants : laxisme dans l'organisation des examens, par exemple.